

Comment améliorer la résilience des territoires concernés ?

Dossier de la rédaction de H2o
May 2024

Une mission interministérielle d'appui au préfet des Hauts-de-France formule des recommandations pour améliorer la résilience des territoires concernés.

L'ampleur des précipitations survenues de mi-octobre à début janvier 2024 dépasse les plus hauts niveaux connus. Elles ont affecté des territoires caractérisés par une hydrographie particulièrement complexe et qui ont connu, au cours des dernières décennies, des évolutions importantes, s'agissant notamment de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain ou encore des pratiques agricoles. Les phénomènes de ruissellement et les crues qui en ont résulté, de niveau centennal voire plus, sont d'intensités très supérieures aux références utilisées jusqu'alors par les syndicats mixtes compétents dans leurs programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI). Les conséquences des inondations et la surprise provoquée conduisent à s'interroger sur l'adaptation de l'organisation actuelle dans un contexte de changement climatique qui accroît tendanciellement le risque. Dans un contexte où il va falloir accroître la montée en puissance des démarches de résilience et "apprendre à vivre avec l'eau", la mission a étudié les évolutions les plus pertinentes de la gouvernance en veillant au respect de deux principes : cohérence hydrographique et préservation des dynamiques existantes.

Ses principales recommandations portent sur : 1. L'ouverture des syndicats mixtes à des acteurs qui aujourd'hui n'en font pas partie, notamment chambres consulaires et associations syndicales autorisées ; des transferts de compétences homogènes et plus larges ; la mise en place systématique de la taxe GEMAPI ; 2. L'association de l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'un plan de résilience du territoire ; 3. Sur la base d'un diagnostic partagé : l'entretien du réseau hydrographique, l'adaptation du système de pompage et la révision des protocoles de gestion de crise entre acteurs ; 4. La lutte contre l'érosion et le ruissellement ainsi que la recomposition urbaine, dans une logique de solidarité amont/aval et urbain/rural, en s'appuyant sur l'expertise locale ; 4. La mobilisation des acteurs locaux du foncier, dont la SAFER, pour qu'ils deviennent des acteurs à part entière de la résilience ; 5. La mise en place d'un instrument financier de l'État à la hauteur des ambitions, pour répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique ; 6. La mise en place d'une "task force" interministérielle nationale pour accompagner les territoires confrontés à des catastrophes naturelles.

Rapport CGAAER/IGEDD/IGA